

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018</b>
---

- **Budget Commune – Décision Modificative n°2** : pour rembourser le capital de deux emprunts et par manque de crédits, le Conseil Municipal accepte la DM suivante :
 

1641	+ 2 300 €		
2151	- 2 300 €		
  
- **Budget Commune – Décision Modificative n°3**: pour payer le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et par manque de crédits, le Conseil Municipal accepte la DM suivante :
 

739 223	+ 227 €		
6531	- 237 €		
  
- **Budget Commune – Décision Modificative n°4** : pour rembourser la moitié du prêt du Lotissement du Champ de la Grange, le Conseil Municipal accepte la DM suivante :
 

615221	- 16 000 €	022	- 36 065 €
6411	- 13 245 €	7551	- 65 310 €
  
- **Budget Lotissement – Décision Modificative n°1**: pour rembourser la moitié du prêt du Lotissement du Champ de la Grange, le Conseil Municipal accepte la DM suivante :
 

1641	+ 65 310 €	6522	- 65 310 €
3555/040	- 65 310 €	71355/042	- 65 310 €
  
- **Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise – convention RAM 2019** : Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention de mise à disposition de la salle des associations pour l’accueil itinérante du Relais Assistants Maternelles Communautaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à titre gratuit.
  
- **Contrat Ségilog** : le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat d’acquisition de logiciels et de prestations de services avec le prestataire « Ségilog » pour trois ans à compter du 01/02/2019 moyennant un coût de 2 358€ HT pour la « Cession du droit d’utilisation » et 262€ HT pour la « Maintenance, formation ».
  
- **Assurance Groupama – projet « auto-mission »**: le Conseil Municipal accepte le projet d’assurance auto-mission collaborateurs de Groupama pour assurer les véhicules personnels des élus et des agents lors des déplacements liées aux missions de la mairie, pour un montant annuel de 419€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  
- **RGPD - ATESART** : le Conseil Municipal accepte de devenir actionnaire de l’ATESART moyennant l’acquisition de trois actions d’une valeur nominale de 50€ soit 150€ et autorise le Maire à signer le contrat RGPD.
  
- **DEVIS THELIN** : le Conseil Municipal valide le devis THELIN pour l’achat d’arbres d’un montant de 723.60€ TTC.
  
- **FRELONES ASIATIQUES** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec « Allo Guêpes » dès 2019 et décide de participer aux interventions chez les particuliers à hauteur de 30% avec un plafond à 50€.